

RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉPONSE DU FMI ET SA SURVEILLANCE

Dans le cadre de la réforme du système monétaire international, le G20 a décidé de renforcer la capacité du FMI de répondre aux crises et de les prévenir et d'améliorer la surveillance de ses membres et de l'économie mondiale.

1. AMÉLIORER LA CAPACITÉ COLLECTIVE DE RÉPONSE AUX CRISES

A. RENFORCEMENT DES FILETS DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE MONDIAUX :

Les pays du G20 ont appuyé la proposition par le FMI d'une nouvelle « ligne de liquidité de précaution » : elle améliorera la réponse aux besoins de liquidité à court terme des États qui ont des politiques et des fondamentaux sains mais qui sont frappés par des chocs exogènes.

Le G20 a également soutenu la création d'une facilité unique de prêt d'urgence utilisable en cas d'événements déstabilisants (catastrophes naturelles, transition politique...), par exemple du type de ceux qui se sont produits dans le cadre du Printemps arabe.

B. PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CRISES :

Les pays du G20 se sont mis d'accord sur des principes de coopération entre le FMI et les accords financiers régionaux pour tirer pleinement profit de la compréhension qu'ont les accords financiers régionaux du fonctionnement des économies de leur zone (du fait de leur ancrage régional), tout en profitant de la plus grande capacité de surveillance du FMI (du fait de sa vision globale). En temps de crise, une meilleure cohérence sera assurée entre les conditions de prêts accordés par les accords régionaux et le FMI, tout en assurant au FMI le statut de créancier privilégié.

C. AUGMENTATION DES RESSOURCES DU FMI :

Pour faire face aux difficultés actuelles dans l'économie mondiale, le G20 s'est engagé à maintenir des ressources suffisantes au FMI pour assurer ses missions avec crédibilité, au bénéfice de l'ensemble de ses membres.

Diverses options ont été explorées durant le Sommet, elles seront poursuivies de manière à s'assurer

que le G20 est en mesure de déployer des ressources adéquates. Ces options incluent notamment la mobilisation de prêts bilatéraux additionnels pour le FMI, les DTS, ou encore la création d'une structure spéciale au sein du FMI pour permettre le financement d'accords financiers régionaux (le FMI n'en a pas la capacité avec ses instruments actuels).

2. AMÉLIORER LA SURVEILLANCE DU FMI

Afin d'assurer une surveillance mieux intégrée et plus efficace tout en bénéficiant des progrès déjà réalisés en matière d'analyse des effets de contagion entre économies et de l'analyse du secteur financier, le G20 a souhaité que le FMI approfondisse son expertise en matière de suivi des flux de capitaux, de la liquidité mondiale, de l'analyse des taux de change et des facteurs d'accumulation des réserves de change.

La surveillance du FMI et son effet d'entraînement seront renforcés via une amélioration de son cadre juridique et une meilleure intégration entre ses outils de surveillance pays et de surveillance globale. Le FMI fera une proposition dans ce sens début 2012.